

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mercredi 28 mars 2018**

Date de convocation	22 mars 2018
Date d'affichage	22 mars 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 9 pouvoirs)
Votants	51 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 28 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Didier LOUVEAU (représentant M. Denis SCHOEFS), M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Michel MARY), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Pierre BOULARD, M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Willy PAUVERT, M. Denis SCHOEFS (représenté par M. Didier LOUVEAU), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

INSTRUCTION DU DROIT DU SOL : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'URBANISME AVEC CERTAINES COMMUNES NON MEMBRES DE LA CCHS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°08-10-2013-005 du 8 octobre 2013 relative à la création d'un service communautaire Instruction du droit des sols,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du départ de 12 communes du service instructeur selon les modalités suivantes :

- Non renouvellement au 1^{er} juillet 2018 pour les communes : Aillières Beauvoir, Marollette, Saint Cosme en Vairais, Saint Longis, Saint Rémy des Monts, Saint Rémy du Val, Origny le Roux,
- Résiliation à effet au 30 juin 2018 pour les communes de Neufchâtel en Saosnois et Nogent le Bernard, au 9 août 2018 pour la commune de Courcemont et au 1^{er} septembre 2018 pour la commune de Beaufay.

PREND ACTE du renouvellement pour une durée de :

- trois ans pour les communes d'Ardenay sur Mérisse, Dollon, Briosne les Sables,
- 18 mois pour les communes de Bessé sur Bray et Vibraye (durée liée à la fin de leur PLUI).

AUTORISE le Président :

- à signer une convention avec les 6 communes souhaitant renouveler leur convention,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 mars 2018

Pour extrait conforme

Le 28 mars 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180328-D_28_03_18_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Affichage : 06/03/2018